



Question n° 203 de HAZEE Stéphane

à PREVOT Maxime, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine

N° : 203 (2014-2015) 203

Réception : 15 janvier 2015

Echéance : 05 février 2015

Matière :

Objet : la sécurisation de l'embranchement de la RN 4 et de la RN 97 au lieu-dit de Fontaine

Question écrite

L'embranchement de bretelle de la Nationale 4 et de la route Charlemagne (RN 97) au lieu-dit de Fontaine, à la limite des communes d'Hamois et de Ciney, est trop souvent le théâtre d'accidents routiers. Ces deux dernières semaines, deux nouvelles collisions s'y sont produites. Elles n'ont heureusement pas fait de victimes. Il n'en fut pas toujours ainsi, plusieurs automobilistes ayant perdu la vie ces dernières années à ce carrefour.

Il me semble que la sécurisation et l'entretien du réseau actuel doivent constituer des priorités absolues.

Or il apparaît que les autorités communales ont déjà réclamé du SPW des aménagements à Fontaine, consistant par exemple en la construction d'un rond-point, sans que ces demandes ne se soient concrétisées à ce jour.

Je souhaiterais faire le point sur l'approche de Monsieur le Ministre en la matière.

Confirme-t-il l'existence de demandes d'aménagement émanant des autorités communales d'Hamois et de Ciney ?

Des aménagements sont-ils prévus afin de sécuriser le site ? En quoi consistent-ils ? Un, voire deux ronds-points seront-ils construits ?

Dans quel délai de tels travaux pourraient-ils être réalisés ?

La mise en place d'un dispositif transitoire de sécurisation est-elle envisageable ?

Réponse

Je confirme tout d'abord que les Autorités communales d'Hamois et de Ciney ont attiré mon attention, ainsi que celle de mon administration, sur les risques liés à ce carrefour entre la N4 et la N97, afin d'y voir la concrétisation d'un projet de sécurisation.

À cet effet, une Commission provinciale de Sécurité routière (CPSR) a été organisée le 20 octobre 2014.

Lors de cette rencontre, les différentes alternatives à pouvoir envisager pour sécuriser ce nœud routier ont été évoquées, et notamment la révision du marquage, l'installation de feux tricolores ou la réalisation d'un giratoire.

Ces 3 options ont été analysées du point de vue de différents critères tels que la visibilité, la lisibilité, la sécurité, la fluidité de trafic, l'intégration des modes de déplacement doux, la prise en compte des transports en commun, l'intégration environnementale et le coût, bien entendu.

Il ressort de cette analyse, finalisée début janvier, que la création d'un giratoire semble la solution la plus avantageuse, mais néanmoins coûteuse et relativement longue à mettre en œuvre.

Bien que mon administration démarre l'étude détaillée de ce projet en termes de faisabilité, dimensionnement et coût, une mesure provisoire de placement de panneaux « carrefour dangereux » a été réalisée dans le courant de ce mois de janvier.

Ils permettront d'attirer l'attention des automobilistes sur la dangerosité du carrefour et les inciter à réduire leur vitesse de circulation.

Je peux assurer que je reste très attentif à l'évolution de ce projet, mon souci de la sécurité des usagers sur nos voiries étant bien présent.